



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

RECUEIL  
DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 - NUMERO 48 DU 6 AVRIL 2016

# TABLE DES MATIERES

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L' AGRICULTURE ET DE LA  
FORET DU NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

Arrêté en date du 4 avril 2016 portant délégation de signature au titre du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS  
PICARDIE

**Le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
du Nord - Pas-de-Calais Picardie**

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relative aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat,

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 modifiant les conditions de suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, en qualité de Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais Picardie, Préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, Préfet du Nord,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la décision du Directeur général de l'alimentation du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 14 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P206 "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" pour les services placés sous son autorité,

Vu la décision de la Secrétaire générale du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du 14 mars 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables du budget opérationnel (RBOP) du programme P215 "conduite et pilotage des politiques de l'agriculture" pour les services placés sous son autorité,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur François BONNET, en qualité de Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur François BONNET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie, au titre des 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Antoine LEBEL, en qualité de Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant nomination de Madame Nadine CHEVASSUS, en qualité de Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 3 février 2016 portant nomination de Madame Sandrine MARTINAGE, en qualité de Chef du service de la formation et du développement de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 4 février 2016 portant nomination de Madame Emmanuelle CLOMES, en qualité de chef du service de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 5 février 2016 portant nomination de Madame Céline SCHMIDT, en qualité de chef du service de l'alimentation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 5 février 2016 portant nomination de Monsieur Grégory BOINEL, en qualité de chef du service de l'Information Statistique et Economique de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté du 5 février 2016 portant nomination de Madame Sylvie DELIGNY, en qualité de secrétaire générale de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie,

## ARRÊTE

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BONNET, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie, la délégation de signature qui lui est accordée par l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2016 au titre des 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, est exercée par par M. Antoine LEBEL, Directeur Régional Adjoint de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et par Mme Nadine CHEVASSUS, Directrice Régionale Adjointe de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, puis par chacun dans le domaine de compétence qui le concerne :

- Service Régional de l'Alimentation
  - Mme Céline SCHMIDT, Cheffe de service
  - M. Thierry HANOCQ, Adjoint au chef de service
  - Mme Emilie HENNEBOIS, Adjointe au chef de service
- Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises
  - Mme Emmanuelle CLOMES, Cheffe de service
  - M. Pascal FOUQUART, Adjoint au chef de service
- Service Régional de l'Information Statistique et Economique
  - M. Grégory BOINEL, Chef de service
  - Mme Mylène COROENNE, Adjointe au chef de service
- Secrétariat Général
  - Mme Sylvie DELIGNY, Secrétaire générale
  - Mme Géralde JUILLARD, Adjointe au secrétaire général
  - Mme Stéphanie LOUCHEZ
  - M Didier DE WINNE
- Service Régional de la Formation et du Développement
  - Mme Sandrine MARTINAGE, Cheffe de service
  - M. Frédéric PRINCE, Adjoint au chef de service

**Article 2 :** L'arrêté du 24 février 2016 portant subdélégation de signature du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie, en qualité de responsable de budget opérationnel de programme (BOP) délégué responsable d'Unité Opérationnelle, est abrogé.

**Article 3 :** Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Directeur régional et départemental des finances publiques du Nord - Pas-de-Calais Picardie et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Nord - Pas-de-Calais Picardie.

Amiens, le 4 avril 2016

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt du Nord - Pas-de-Calais Picardie.  
François BONNET